

ARRÊTÉ n°2026-121-DS-AI portant désignation de la Présidente de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social territorial départemental

LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 6 mars 2026 fixant la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail départementale,

VU l'avis des membres du conseil d'administration du 30 juin 2026 sur la désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein de la formation spécialisée départementale,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Madame Karine PAVIZA est désignée présidente de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail placée auprès du comité social territorial départemental du Centre de Gestion de Loire Atlantique.

Fait à Nantes, le 22 juillet 2026



Karine PAVIZA
La Présidente,

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.